

- VILLE de VALOGNES -

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 1^{er} DÉCEMBRE 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le PREMIER du mois de DÉCEMBRE, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire**.

Etaient présents : M. Jacques COQUELIN, Maire,
M. Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE, Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN (*après son élection*), Adjoint au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Marie LOSIO, Jean-Paul LEDU, Hubert VARIN (*avant son élection*), Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE, Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Marilyne MEYNE, Elisabeth LEBRENE, Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Melles Stéphanie CHIGNARA, Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU, M. Didier GOUJON, Mme Ingrid DESRUES, M. Robert RETOUT, Mme Sabrina SPASSEVITCH, Mme Sylvie BÉCHET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : M. Christian LAMOTTE, Adjoint au Maire (pouvoir à M. Jacques COQUELIN), M. Jean-Louis VALENTIN, Conseiller Municipal (pouvoir à Mme Anne-Marie GOLSE).

Melle Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 24/11/2014
Date d'affichage du compte rendu : 05/12/2014
Nbre de Conseillers en exercice : 29
Nbre de Conseillers présents : 27
Nbre de Conseillers votants : 29

VILLE DE VALOGNES

RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Le lundi 1^{er} décembre 2014 à 18 heures

COMPTE RENDU DES QUESTIONS SOUMISES A DELIBERATION

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Suite au décès le 23 octobre dernier de Madame Nicole HAMEL, Adjointe au Maire, il est procédé à l'installation de **Madame Sylvie BÉCHET**, laquelle, conformément aux dispositions de l'article 270 du Code Electoral, a accepté la fonction de Conseillère Municipale.

2. Election d'un Adjoint au Maire.

Suite au décès de Madame Nicole HAMEL, et en application de l'article L. 2122 -2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de pourvoir au poste d'Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés **APPROUVE** le maintien à 6 du nombre des adjoints au Maire de Valognes et **PROCÉDE** à l'élection de ce nouvel Adjoint au 6^{ème} rang du tableau :

APPEL À CANDIDATURES

CANDIDATURE présentée par la liste « Valognes pour tous » :
Monsieur Hubert VARIN

RESULTATS DU VOTE AU PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Votants

- *Nombre de bulletins trouvés dans l'urne* 29
- *Blancs ou nuls* 6
- Nombre de suffrages exprimés* 23

A OBTENU

- M. Hubert VARIN 23 voix

Monsieur Hubert VARIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé ADJOINT AU MAIRE.

3. Représentation municipale au sein de différents organismes.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉSIGNE** ses Représentants dans les Organismes suivants, en remplacement de Madame Nicole HAMEL :

- Conseil de Vie sociale du Foyer du Gisors - Association l'Espérance (1 représentant) : **Hubert VARIN**
- Conseil de Vie sociale pour les hébergements de l'ESAT - Association l'Espérance (1 représentant) : **Hubert VARIN**
- Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant) :

titulaire	suppléant
Hubert VARIN	Brigitte GRANDGUILLOTTE

- Comité Technique des Collectivités Territoriales et de leurs établissements publics (3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants) :

titulaires	suppléant
Jacques COQUELIN	Hubert VARIN
Lucien LECERF	Odile SANSON
Pierre COURSIER	Jacky MOUCHEL

- **C.H.S.C.T.** - suite à la délibération du Conseil Municipal du 7 juillet relative à la création d'un Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

(3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants) :

titulaires	suppléant
Jacques COQUELIN	Hubert VARIN
Lucien LECERF	Pierre COURSIER
Odile SANSON	Jacky MOUCHEL

- Développement Social Local – Secteur d'action gériatrique (2 Représentants siégeant au CCAS) : **Hubert VARIN et Jean-Marie LOSIO**

4. Présentation du rapport de la CLECT relatif aux charges et recettes transférées à la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

Sur avis de sa Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 9 septembre 2014 concernant l'évaluation du coût des charges transférées suite à la fusion des Communautés de Communes du Bocage Valognais et de Bricquebec en Cotentin et à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique,

- **PREND ACTE** du montant global des transferts des communes qui figure dans le rapport de la CLECT,
- **ET CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

5. Approbation des orientations partagées entre la Ville de Valognes et la Communauté de Communes, dans le cadre du volet « Ville moyenne » du contrat régional d'action territoriale.

La commune de Valognes et la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin ont participé à la définition de la stratégie 2014-2020 du Pays du Cotentin, travail piloté par le Syndicat Mixte du Cotentin et accompagné par le Cabinet KPMG. Cette participation a permis d'alimenter le projet global de territoire et d'intégrer les problématiques propres à notre territoire.

La stratégie du pays 2014-2020 vise notamment à cibler l'intervention de deux dispositifs financiers mobilisables à l'échelle du Pays et auxquels la Commune et la Communauté de Communes peuvent être éligibles : le Contrat d'action territoriale (crédits régionaux) et le programme LEADER (crédits européens).

Pour bénéficier des crédits déployés dans le volet « villes moyennes », la Région a souhaité que les orientations de développement du territoire soient précisées dans une stratégie portée par l'Intercommunalité en accord avec la Commune, dans la mesure où elle s'appuie autant sur les compétences communales que communautaires. Pour répondre à cette demande, les projets de la Ville de Valognes et de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin qui pourraient faire l'objet de financements régionaux dans les années à venir ont été déclinés dans un document annexé à la présente délibération mettant en exergue nos orientations et les éléments de diagnostic associés.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 24 novembre, l'Assemblée communale, *par 24 voix POUR, 4 voix CONTRE (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues) et 1 ABSTENTION (Mme Spassevitch)*, à la majorité des suffrages exprimés, **VALIDE** les orientations partagées qui seront la base de la contractualisation avec la Région d'ici la fin 2014.

6. Dispositions concernant le Personnel Communal.

Après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois communaux, et le renouvellement d'un contrat de travail à la Direction Finances-Administration générale,

- **ET DÉCIDE** la mise en place d'une astreinte pour la gestion du camping municipal « Le Bocage ».

7. Attribution à titre exceptionnel de subventions municipales.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, fixée le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ALLOUE** à titre exceptionnel, des subventions à des associations valognaises en ayant formulé la demande :

- **10.000 € à l'association « Le Réveil Valognais »** pour la mise en place d'une patinoire dans le cadre du marché de Noël organisé du 20 au 22 décembre 2014,
- **500 € à « La Valognaise Cyclisme »** pour l'organisation du prix Michel Raynel,
- **3.500 € à l'association « Val' Espoir »** pour l'organisation du Téléthon,
- **3.500 € à « l'Association Valognaise de Loisirs »** pour l'organisation du carnaval prévu le 31 janvier 2015.

8. Budgets de la Ville et du S.C.E.A. – Admission en non-valeur de produits irrécouvrables.

Après examen par la Commission Finances – Développement local – Administration générale, fixée le 24 novembre, l'Assemblée communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE l'admission en non-valeur** des produits que le Trésorier, Receveur municipal n'a pu encaisser au titre des exercices antérieurs sur le Budget principal de la Ville et sur les budgets des Services Communaux de l'Eau et de l'Assainissement.

9. Budget principal 2014 de la Ville – Décision modificative n°2.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, *par 25 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Rodriguez, Mme Hervieu, M. Goujon, Mme Desrues)*, à l'unanimité des suffrages exprimés, **ADOpte** la décision modificative n°2 se rapportant au Budget Principal de la Ville de Valognes pour l'exercice 2014.

Budgets 2014 du S.C.E.A. – Décision modificative n°2.

Sur avis de la Commission Finances – Développement local – Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ADOpte** la décision modificative n°2 se rapportant aux Budgets des Services Communaux de l'Eau et de l'Assainissement pour l'exercice 2014.

10. Renouvellement des contrats d'assurance - Passation des marchés.

Suite à un appel d'offres lancé le 24 juillet 2014, pour la passation d'un marché de prestation de services d'assurance, pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2019, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 22 septembre pour procéder à l'ouverture des plis et le 20 novembre pour analyser les offres.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le Maire à signer les marchés correspondants et toutes les pièces s'y rapportant, avec les Compagnies retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

11. Dispositif SPOT 50 - Renouvellement d'une convention.

Le Conseil Général de la Manche a mis en place une opération, destinée à offrir des réductions sur les prestations sportives, culturelles et de loisirs aux jeunes Manchois de 11 à 15 ans.

Ce dispositif, auquel la Ville a déjà adhéré pour l'année scolaire 2013-2014, se présente sous la forme d'un chéquier, dénommé "SPOT 50", d'une valeur de base de 100 €, qui est remis aux jeunes contre une souscription de 10 €.

Après examen par la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 24 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** le renouvellement de cette convention pour l'année scolaire 2014-2015.

12. Elargissement de la chasse Giot - Acquisition d'une bande de terrain, propriété des Maîtres Laitiers du Cotentin.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition, pour l'euro symbolique, d'une bande de terrain appartenant à la SCA Les Maîtres Laitiers du Cotentin, afin de permettre l'élargissement de la Chasse Giot.

13. Cession de la maison sise 42 rue Ecoute s'Il Pleut.

La Ville de Valognes est actuellement propriétaire d'une maison d'habitation, comprenant deux garages et un jardin, cadastrée section AM n° 821 et 823, d'une superficie totale de 449 m², sise 42 rue Ecoute s'il Pleut.

Cette maison étant vacante depuis le 1^{er} janvier 2010, la Municipalité a décidé de la mettre en vente au prix de 100.000 €, en y ajoutant une bande de terrain de 230 m² environ à prélever dans la parcelle cadastrée section AM n°93. Monsieur Laurent KERGONNA, domicilié à Hardinvast, s'est porté acquéreur.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la cession de cette maison à Monsieur Laurent KERGONNA.

14. Extension du parking de la gare - Acquisition de la Cour des Marchandises.

Par délibération du 20 janvier 2014, le Conseil Municipal, afin de permettre l'extension du parking actuel de la Gare, a donné son accord à l'acquisition de la parcelle de terrain, cadastrée section AN n°592, d'une superficie de 2.113 m², appartenant à la SNCF, au prix de 35 € le m², hors frais de géomètre et de notaire.

Dans le cadre de la rédaction de l'acte authentique de cession, la SNCF a fait savoir que, s'agissant de terrains nus réputés constructibles, cette vente doit être soumise à la T.V.A. conformément à la Loi de finances de 2010.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 24 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à l'acquisition de ladite parcelle, au prix de 35 € HT.

15. Taxe d'urbanisme - Remises gracieuses de pénalités.

En application de l'article L 251 A du Livre des Procédures Fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versements et participations d'urbanisme.

La Direction des Finances Publiques a adressé au Maire deux demandes de remise gracieuse de pénalités, l'une d'un montant de 471 € liée à la dénomination erronée de la SCI, l'autre d'un montant de 121 € en raison d'un problème de courrier.

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **ACCORDE** la remise gracieuse des pénalités de taxes d'urbanisme, au profit des deux demandeurs.

16. Veille foncière et Gestion du patrimoine foncier - Passation d'une convention avec la SAFER.

La SAFER de Basse-Normandie a proposé ses services à la Ville de Valognes, à savoir :

- la veille foncière - observatoire des mutations foncières avec le portail « VIGIFONCIER » (site Internet), permettant à la Collectivité d'être informée en temps réel des DIA sur son marché foncier rural, et de solliciter

l'intervention de la SAFER en vue de pérenniser l'activité agricole, protéger l'environnement et les paysages ruraux, ou constituer des réserves foncières agricoles compensatrices pour les agriculteurs touchés par des projets collectifs – Coût : 150 € par an.

- la constitution de réserves foncières en zone agricole ou rurale.

- la gestion du patrimoine foncier, ce qui permet aux collectivités, dans l'attente de la réalisation effective de projets, de valoriser leurs réserves foncières par une location pouvant prendre la forme de conventions d'occupation provisoires précaires ou de conventions de mise à disposition et de mise en exploitation.

Afin de pouvoir bénéficier de ces services, il convient de passer une convention avec la SAFER.

L'Assemblée Communale, sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 24 novembre, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation de cette convention, à compter du 1^{er} décembre 2014, pour une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction.

17. Modification du zonage d'assainissement – Convention de groupement de commandes Lieusaint / Valognes / Yvetot-Bocage.

Les communes de Lieusaint, Valognes et Yvetot-Bocage se sont rapprochées pour coordonner une modification de leur plan de zonage d'assainissement respectif et ont envisagé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la création d'un groupement de commandes permettant de globaliser, dans le cadre d'une mise en concurrence unique, toutes les prestations nécessaires à cette opération.

A cet effet, il convient de signer une convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes et de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique, composée d'un titulaire et d'un suppléant (à voix délibérative) représentant chacune des trois communes. Les frais de fonctionnement du groupement seront réglés par la Commune de Valognes.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Valognes, Lieusaint et Yvetot-Bocage, pour permettre la modification de leur zonage d'assainissement respectif, la Ville de Valognes assurant la charge de coordonnateur de ce groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante,

- Et **DÉSIGNE**, pour constituer la commission d'appel d'offres spécifique, **M. Jacques COQUELIN, membre titulaire et M. Jacky MOUCHEL, membre suppléant**, appelés à représenter la Ville de Valognes.

18. Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage et création d'un réseau d'assainissement au lieudit « Le Gibet » - Convention de groupement de commandes Lieusaint/Valognes.

Les communes de Lieusaint et Valognes se sont rapprochées pour mutualiser et coordonner la réalisation de leurs projets d'aménagement respectifs et ont envisagé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la création d'un groupement de commandes permettant de globaliser, dans le cadre d'une procédure unique, l'ensemble des travaux d'aménagement de voirie et de réseaux nécessaires à ces projets.

Pour la Commune de Valognes, il s'agit de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage sur la parcelle ZM n°4 et la création d'un réseau d'assainissement sur le secteur UE ; pour la Commune de Lieusaint, il s'agit de l'extension d'un réseau d'assainissement au lieudit « Le Gibet ».

A cet effet, il convient de signer une convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes et de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique, composée d'un titulaire et d'un suppléant (à voix délibérative) représentant chacune des deux communes. Les frais de fonctionnement du groupement seront réglés par la Commune de Valognes.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Valognes et de Lieusaint, pour permettre la réalisation de leurs travaux respectifs, la Ville de Valognes assurant la charge de coordonnateur de ce groupement de commandes,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante, ainsi que le marché à venir à l'issue de la procédure de mise en concurrence des entreprises,
- Et **DÉSIGNE**, pour constituer la commission d'appel d'offres spécifique, **M. Jacques COQUELIN, membre titulaire et M. Jacky MOUCHEL, membre suppléant**, appelés à représenter la Ville de Valognes.

19. Extension des réseaux EU/EP rue du Grand Saint-Lin - Convention de groupement de commandes Valognes / Yvetot-Bocage.

Dans le cadre d'un projet d'extension des réseaux EU/EP rue du Grand Saint-Lin, les communes de Valognes et Yvetot-Bocage se sont rapprochées pour mutualiser et coordonner la réalisation de ces travaux et ont envisagé, conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, la création d'un groupement de commandes permettant de globaliser, par l'intermédiaire d'un prestataire unique, d'une part l'extension du réseau d'eaux usées sur près de 90 ml et d'autre part, l'extension du réseau d'eaux pluviales sur près de 210 ml. Les frais de fonctionnement du groupement seront réglés par la Commune de Valognes.

A cet effet, il convient de signer une convention définissant les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes

Sur avis de la Commission Environnement - Cadre de Vie - Urbanisme réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **ACCEPTE** la constitution d'un groupement de commandes entre les communes de Valognes et Yvetot-Bocage, pour permettre la réalisation de leurs travaux respectifs,
- **Et AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante.

20. Extension des réseaux d'assainissement au lieudit « Le Gibet » et rue du Grand Saint-Lin - Conventions financières pour la participation des Communes de Lieusaint et Yvetot-Bocage.

Dans le cadre des travaux d'extension des réseaux d'assainissement au lieudit « Le Gibet » et rue du Grand Saint-Lin, la Ville de Valognes va passer des marchés de commandes, l'un avec Lieusaint et l'autre avec Yvetot-Bocage pour la partie travaux, la mission de maîtrise d'œuvre étant assurée par la Ville de Valognes.

Afin de régir la participation financière des deux communes à cette mission de maîtrise d'œuvre, il convient de passer une convention avec chacune d'elles.

Sur avis de sa Commission Finances - Développement local - Administration générale réunie le 24 novembre, l'Assemblée Communale, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation de ces conventions.

21. Convention d'entretien des installations d'éclairage public de la Maison des Services Publics.

Dans le cadre de la construction de la Maison des Services Publics, il a été implanté 11 points lumineux pour assurer notamment l'éclairage du cheminement piéton reliant la rue des Résistants à la rue de Poterie.

La Communauté de Communes du Cœur du Cotentin ayant souhaité d'une part, raccorder ces points lumineux au réseau d'éclairage public existant rue de Poterie et, d'autre part, confier la gestion et l'entretien de ces installations au Service Communal de la Ville, il convient de passer une convention précisant les modalités de fonctionnement.

Sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DONNE SON ACCORD** à la passation de cette convention.

22. Passation d'une convention de servitudes avec ERDF.

Dans le but d'améliorer la distribution électrique aux usagers, il est nécessaire de poser un câble Basse-Tension souterrain allée de la Poste.

Le projet proposé par ERDF prévoit l'implantation souterraine sur 13 ml sur la voie d'accès semi-piétonne située entre le bâtiment H.L.M. situé 14 allée de la Poste et l'immeuble 12 allée de la Poste.

Cette voie appartenant au domaine privé de la Commune, il est nécessaire d'établir une servitude de passage pour autoriser ces travaux.

L'Assemblée Communale, sur avis de la Commission Environnement – Cadre de Vie – Urbanisme, réunie le 24 novembre, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **AUTORISE** la passation d'une convention de servitudes avec ERDF afin de permettre l'implantation d'un câble Basse-Tension souterrain sur une longueur de 13 mètres et ses accessoires.

23. Dispositif ELAN'S – Convention de mise à disposition de salles.

Dans le cadre de l'action de formation ELAN'S, un nouvel atelier en faveur de l'insertion est mis en place par COALLIA, Pôle de Promotion Sociale de Basse-Normandie, intitulé « l'industrie au pays du Cœur du Cotentin », ayant pour objectif de répertorier les entreprises industrielles du bassin d'emploi du Pays du Cœur du Cotentin ainsi que les métiers représentés et de faire le lien avec les grands projets industriels du territoire.

Afin de mener à bien cette action, le Responsable a sollicité la mise à disposition gracieuse de salles permettant d'accueillir une douzaine de stagiaires sur une période de 15 semaines.

Sur avis de la Commission Finances - Développement local - Administration générale, réunie le 24 novembre, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents ou représentés, **DÉCIDE** de la passation d'une convention de mise à disposition temporaire à titre gracieux, de trois salles situées au Petit Hamel et à la prise en charge des frais liés à leurs utilisations, durant la durée du dispositif, soit du 12 janvier au 24 avril 2015.

24. Tour de la Manche cycliste 2015 - Projet de départ de Valognes.

Suite à un souhait formulé par le Président du Comité de Normandie de Cyclisme d'organiser le départ du prochain Tour de la Manche Cycliste à Valognes le 7 mai 2015,

Le Conseil Municipal, sur avis de la Commission Sport - Infrastructures sportives - Jeunesse - Loisirs - Vie associative, réunie le 25 septembre, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

- **DONNE SON ACCORD** pour que le départ du Tour de la Manche Cycliste 2015 soit donné à Valognes
- **AUTORISE** le Maire ou M. CAILLOT à signer tous documents inhérents à la mise en œuvre de cette manifestation
- **Et DÉCIDE** d'inscrire la somme de 5.000 € au Budget Primitif 2015 pour faire face à la dépense.

Valognes, le 4 décembre 2014.

LE MAIRE :
Jacques COQUELIN